

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2025 COUPES DE FRANCE MX NATIONAUX



MOTO-CLUB : SEGONZAC MOTO LOISIRS
E-MAIL : segonzacmotoloisirs@gmail.com
TÉLÉPHONE : 06.67.58.22.45
ORGANISATEUR TECHNIQUE : Mr BARRET Tony

N° D'ÉPREUVE FFM : 278
DATE : 03/08/2025
LIEU : 16130 SEGONZAC

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	GOURMAUD DAMIEN	Licence : 11917
Délégué FFM	Voir tableau article 3	Licence : 029982
Membre du Jury	GABET MAXIME	Licence : 361652
Membre du Jury	BRONSZEWSKI JEAN CLAUDE	Licence : 105189
Commissaire technique responsable	BOUTROUX LUCIEN FORET ERIC	Licence : 004941 197137
Responsable du chronométrage	FFM	Licence :

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

Seules la (les) catégorie(s) dont la case est cochée est (sont) prévue(s) sur l'épreuve.



MOTOCROSS NATIONAL 125

MOTOCROSS NATIONAL 250

MOTOCROSS NATIONAL 450

DÉLÉGUÉ FFM	Marc GUEDON - Licence 029982	Patrick MALRIC - Licence 016304	L.QUINCE-LEGER (016304) et B.BLAUDY (069604)
AGE MINIMUM	18 ANS (dans l'année)	13 ANS (en 125) / 15 ANS (en 250)	15 ANS
LICENCES	PILOTES TITULAIRES D'UNE LICENCE DÉLIVRÉE PAR LA FFM : INTER / LUE / NJ / NCO		
CYLINDRÉES	125 CC 2T	CLASSE 2 ET 250 CC 2T	CLASSES 3 ET 4
PLAQUES ET NUMÉROS	125	CLASSE 2 250 250 CC 2T 250	450

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôle administratif :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM.

Contrôle technique :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa (ses) machine(s) ;
- son équipement **obligatoire** : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **DR CHANSIGAUD**

Nombre de secouristes **10**

Hôpital le plus proche **COGNAC**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **15 MIN**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **CIRCUIT DE MOTOCROSS "LES BALLASTIERES"**

Adresse **LES BALLASTIERES 16130 SEGONZAC**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1525~~X~~**

Largeur minimum de la piste **6 M**

Largeur de la grille **32 M**

Longueur de la ligne droite de départ **85 M**

Nombre d'OCP* **17**

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : ...

En manche : **45**



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **28/06/2025**

VISA DE LA LIGUE

DATE: **03/06/2025**

VISA DE LA FFM

DATE: **24/07/2025**

NUMÉRO: **25/0756**

SEGONZAC MOTO LOISIRS



Secretariat
LIMOGES

PD



74 Avenue Pormentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : **obligatoires** : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, **fortement recommandés** : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **DR CHANSIGAUD**

Nombre de secouristes **10**

Hôpital le plus proche **COGNAC**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **15 MIN**

ARTICLE 7 / LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **CIRCUIT MOTOCROSS " LES BALLASTIERES "**

Adresse **LES BALLESTIERES 16130 SEGONZAC**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1525**

Largeur minimum de la piste **6M**

Largeur de la grille **32M**

Longueur de la ligne droite de départ **85M**

Nombre d'OCP* **17**

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : ...

En manche : **45**

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :

Pendant les essais : ...

En manche : ...



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **28/05/2025**

SEGONZAC MOTO LOISIRS

VISA DE LA LIGUE

DATE: **03/06/2025**



Secrétariat
LIMOGES

PD

VISA DE LA FFM

DATE: **24/07/2025**

NUMÉRO: **25/0756**



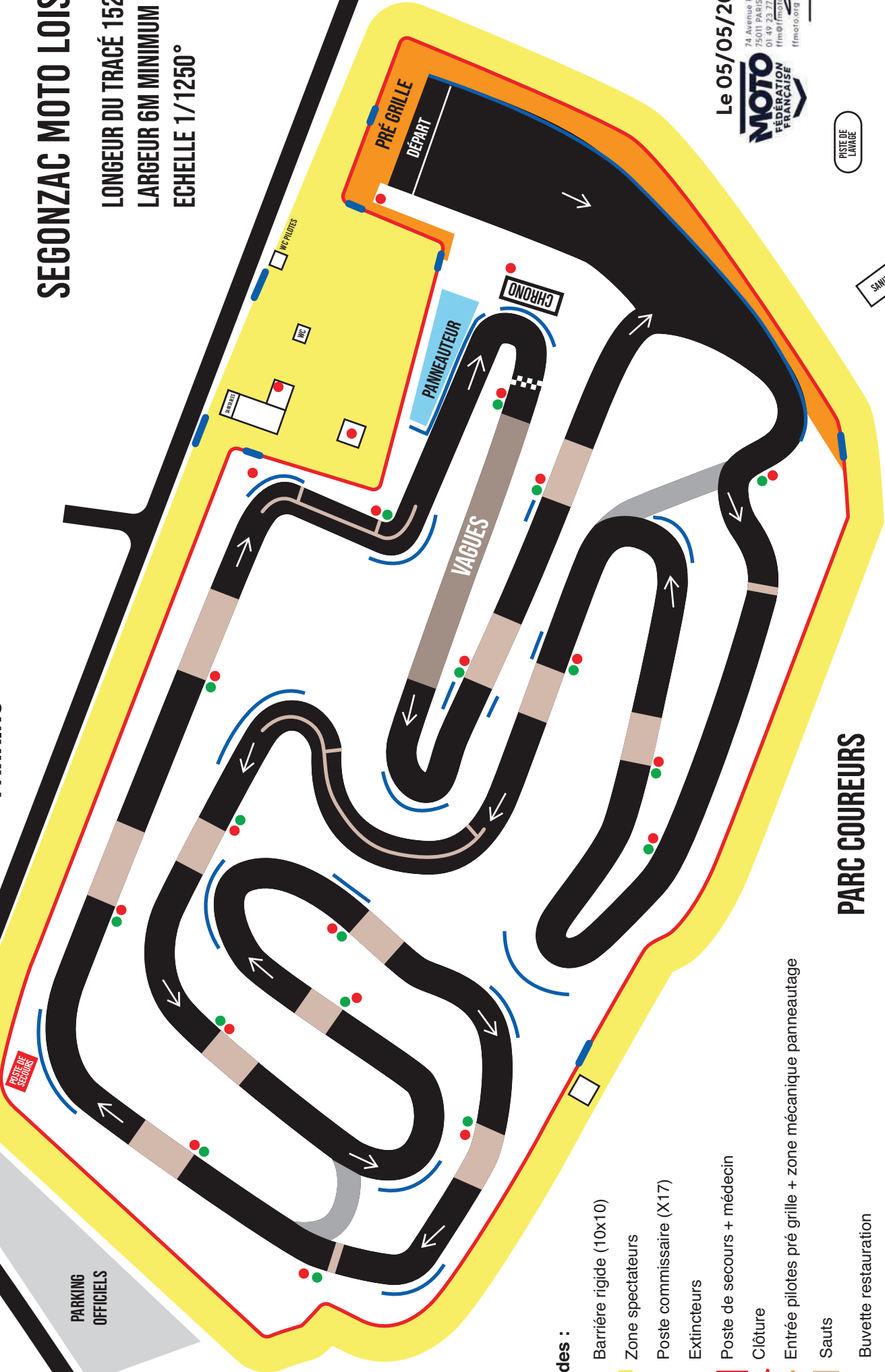
74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

CIRCUIT DES BALLASTIERES COMMUNE DE SEGONZAC

SEGONZAC MOTO LOISIRS

LONGEUR DU TRACÉ 1525M
LARGEUR 6M MINIMUM
ECHELLE 1/1250°

PARKING
PARKING OFFICIELS
PARKING



Légendes :

- Barrière rigide (10x10)
- Zone spectateurs
- Poste commissaire (X17)
- Extincteurs
- Poste de secours + médecin
- Clôture
- Entrée pilotes pré grille + zone mécanique panneautage
- Sauts
- Buvette restauration
- Arrivée

Le 05/05/2025



PISTE DE LAVAGE

SMITARRCS

MOTOCROSS

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB: SEGONZAC MOTO LOISIRS

DATE: 03/08/2025

LIEU: SEGONZAC



HEURE	DEROULEMENT	CATEGORIE(S)	DURÉE
	SAMEDI 2 AOUT		
15h00 à 20h00	Contrôles administratifs		5h00
15h00 à 20h00	Contrôles techniques		5h00
	DIMANCHE 3 AOUT		
7h00 à 7h45	Contrôles administratifs		45 MIN
7h00 à 7h45	Contrôles techniques		45 MIN
7h30 à 7h45	Briefing Commissaires		15 MIN
7h50 à 8h05	Briefing pilotes	COUPE DE FRANCE 125cc	15 MIN
8h00 à 8h10	Essais Libres	OPEN TPC VETERAN	10 MIN
8h15 à 8h25	Essais Libres	OPEN 125cc	10 MIN
8h30 à 8h40	Essais Libres	OPEN 250/450cc	10MIN
8h45 à 9h05	Essais Libres	COUPE DE FRANCE 125c	20MIN
9h10 à 9h25	Essais Chronométrés	OPEN TPC VETERAN	15MIN
9h30 à 9h45	Essais Chronométrés	OPEN 125cc	15 MIN
9h50 à 10h05	Essais Chronométrés	OPEN 250/450cc	15 MIN
	Entracte		15 MIN
10h25 à 10h30	Test de départs	COUPE DE FRANCE 125c	5 MIN
10h35 à 10h55	Essais Chronométrés	COUPE DE FRANCE 125c	20 MIN
11h00 à 11h20	Manche 1	OPEN TPC VETERAN	15 MIN + 1 T
11h25 à 11h45	Manche 1	OPEN 125cc	15 MIN + 1 T
11h50 à 12h10	Manche 1	OPEN 250/450cc	15 MIN + 1 T
	Repas		
13h45 à 13h50	Tour de reconnaissance	COUPE DE FRANCE 125c	5 MIN
13h55 à 14h25	Manche 1	COUPE DE FRANCE 125c	25 MIN + 1 T
14h30 à 14h50	Manche 2	OPEN TPC VETERAN	15 MIN + 1 T

MOTO-CLUB: SEGONZAC MOTO LOISIRS

DATE: 03/08/2025

LIEU: SEGONZAC

HEURE	DEROULEMENT	CATEGORIE(S)	DURÉE
14h55 à 15h15	Manche 2	OPEN 125cc	15 MIN + 1 T
15h20 à 15h40	Manche 2	OPEN 250/450cc	15 MIN + 1 T
	Entracte		30 MIN
16h15 à 16h20	Tour de reconnaissance	COUPE DE FRANCE 125c	5 MIN
16h25 à 16h55	Manche 2	COUPE DE FRANCE 125c	25 MIN + 1 T
16h55 à 17h10	Remise des Prix journée	COUPE DE FRANCE 125	15 MIN
17h15 à 17h35	Manche 3	OPEN TPC VETERAN	15 MIN + 1 T
17h40 à 18h00	CONSOLANTE JC	OPEN 125/250/450	15 MIN + 1 T
18h05 à 18h25	SUPER FINALE JC	OPEN 125/250/450	15 MIN + 1 T
	Remise des Prix		



**Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de
manifestations de véhicules terrestres à moteur**
(Articles A 331-17 et A 331-20 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

**SEGONZAC MOTO LOISIRS
1 LE CANON - 17770 SAINT-CESAIRE**

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n° **22174961104-2025-03532** garantissant l'organisation de manifestations de véhicules terrestres à moteur **MOTOCROSS** se déroulant à **SEGONZAC** du **02/08/2025** au **03/08/2025**.

Cette attestation est valable du **02/08/2025** à **15h00** au **03/08/2025** à **21H00**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport**, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à , le **11 juillet 2025**

Pour la société,

Mathieu GODART
Directeur Général Délégué

Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
-Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage corporel</i> garanti	10 000 000 €	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage matériel</i> garanti	1 500 000€	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
Les risques environnementaux (article 2 des conditions générales) dont :	1.000.000 €	Néant
La responsabilité civile pour préjudice écologique et la responsabilité environnementale	100.000 €	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) : conformément à l'article R211-7 du Code des assurances : l'assurance est souscrite sans limitation de somme pour les dommages corporels sous réserve des dispositions de l'article 3- 2 des conventions spéciales.